



Les Communes de Penthaz, Penthelaz et Daillens ainsi que la paroisse réformée des Communes précitées mettent au concours un poste d'

ORGANISTE

La paroisse s'étend sur les trois villages et comporte 4 lieux de cultes, à savoir les églises de chaque village ainsi qu'un foyer paroissial, à Penthelaz.

Description du poste :

- accompagner les cultes du dimanche (environ 45 par année, dont en moyenne une fois par mois un culte famille, à 17h30) ainsi que les mariages et les services funèbres;
- jouer des morceaux de musique à l'orgue comme au piano, d'esprit et de styles variés et adaptés à la célébration durant les plages musicales prévues ;
- animer 4 fois par année, en matinée de semaine, un moment musical au foyer paroissial de Penthelaz ;
- collaborer avec les ministres et le Conseil de paroisse afin d'enrichir la vie musicale de la paroisse ;
- communiquer ses absences et prendre en charge l'organisation d'un/e remplaçant/e si nécessaire".

Profil recherché :

- faire valoir de préférence un niveau d'organiste professionnel ;
- savoir s'adapter aux spécificités des instruments de la paroisse ;
- pouvoir accompagner les chants d'assemblée de manière vivante et en soutenant l'assemblée ;
- pouvoir s'adapter à ce qui se vit durant une célébration;
- être ouvert/e à s'exprimer dans différents styles musicaux ;
- être intéressé/e et ouvert/e à échanger avec les paroissiens, les ministres et le conseil.

Entrée en fonction :

1er septembre 2025 ou à convenir.

Description des instruments :

- Penthelaz église : Manufacture d'Orgues H.J. Füglistner Grimisuat/Sion, 7 registres, 1 clavier, pédalier ;
- Penthelaz foyer paroissial : piano à queue Steinway ;
- Penthaz : Manufacture d'Orgues St.Martin S.A. 1998, 10 registres, 2 claviers, pédalier ;
- Daillens : Orgues Schamberger, 8 registres, 2 claviers, pédalier ; piano Sauter droit

Rémunération :

Selon le barème de l'EERV/AOR sur lequel est établi le salaire mensuel selon le barème de salaire « traitement de base » propre à l'EERV

(https://www.organistesromands.ch/wpcontent/uploads/2024/09/Annexe03_AOR_Bar_eme2024.pdf) .

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

- Catherine Guyaz, présidente du Conseil de paroisse, 079/281 64 84
- Nathalie Monot-Senn, pasteur, 021/331 56 44.

Le dossier complet (lettre de motivation, CV, attestations de formation, certificats musicaux, photo et prétentions de salaire), est à transmettre principalement par le site Jobup, ou par mail à Mme Sylvie Nussbaum – sylvie.nussbaum@penthalaz.ch, d'ici au 3 avril 2025.